



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

PARC NATIONAL DE LA
GUADELOUPE

PROPOSITION DE STAGE

Recensement et caractérisation des équipements en cœur de Parc

Objet du stage : **Mise en place d'un protocole de régulation de la petite mangouste indienne sur les aires d'accueil du public en cœur de Parc national.**

Environnement du Parc national de Guadeloupe :

Créé en 1989, le Parc National de la Guadeloupe comprend depuis le décret de 2009 une vaste palette de milieux, allant des récifs coralliens à une savane d'altitude, en passant par la forêt humide, la forêt sèche, la mangrove, d'autres écosystèmes littoraux et un volcan actif. Le cœur terrestre est composé essentiellement du massif de la Soufrière, et ses écosystèmes forestiers.

Le cœur marin, réparti entre plusieurs sites, comprend des systèmes récifaux et littoraux. La charte du territoire validée en 2014, définit l'aire optimale d'adhésion composée de 21 communes de Guadeloupe, 20 de ces communes adhérentes ont adhéré à la charte à ce jour. Enfin, le parc dispose d'une aire maritime adjacente d'environ 138 000 hectares englobant les côtes nord ouest de Basse-Terre et Grande-Terre.

Il a pour mission de connaître et protéger les espaces naturels qui lui sont confiés. Il doit mettre ce patrimoine à la disposition du public et conduire une politique d'éducation à l'environnement. Enfin, il agit en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du développement durable.

Pour l'accueil du public, le Parc national aménage et entretient 6 aires de pique-nique sur son territoire : Cascade aux Écrevisses, Corossol, Bras-David et Petit Bras-David sur la route des Mamelles, Beausoleil sur la route de la Soufrière et aux chutes du Carbet à Capesterre Belle-Eau.

Objet du stage :

La mangouste indienne est inscrite dans l'arrêté Faune niveau 2 de Guadeloupe référençant les espèces exotiques envahissantes (EEE). Une EEE est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. La réglementation contraint les gestionnaires à la destruction des EEE sur les territoires dont ils ont la gestion.

Depuis quelques années les mangoustes se sont fortement développées sur les aires de pique nique en raison de la nourriture facilement accessible et des visiteurs qui les nourrissent parfois.

Le PNG, pour la protection des espèces d'oiseaux et de reptiles prédatés par la mangouste, ainsi que pour respecter le cadre réglementaire sur les EEE se doit de réguler sa population, à défaut de ne pouvoir l'éradiquer. De plus, la mangouste indienne peut transmettre des maladies, sa régulation est par conséquent une amélioration des conditions sanitaires.

Missions et tâches :

Sous l'autorité du chef de Pôle terrestre, le stagiaire devra dans le cadre de son activité :

- Mettre en place d'un protocole de régulation de la mangouste indienne en lien avec la DEAL, le conseil scientifique du PNG et les autres services de l'état étant déjà intervenus sur cette espèce (ONF, OFB)
- Mettre en place un protocole de suivi des effets de la régulation afin de constater d'éventuelles améliorations dans le milieu
- Créer des outils de communication grand public sur les actions de régulation
- Bibliographie de l'EEE
- État initial faune et flore des APN
- Mise en place d'un process de photodétection et du traitement des images par IA
- Sélection et validation de la technique de régulation létale la plus adaptée
- Mise en place du protocole répliquable sur les autres aires de pique nique

Livrables/production :

- Process d'analyse des photos par IA
- Validation d'un protocole de régulation
- Rapport de stage

Conditions d'exercice du service :

La convention de stage prévoira la possibilité pour le stagiaire de disposer des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

Profil du candidat recherché :

Bac + 5 Filière : gestion des milieux naturels, biodiversité, aménagement.

Durée, période, lieu et condition :

6 mois à partir du 1^{er} janvier 2025 - **35h hebdomadaires**

Capacité à gérer les cadavres (relevés biométriques, enfouissement, etc.)

Basé à Saint Claude (971) mais nombreux déplacements sur les aires de pique-nique du coeur de Parc national - Permis B exigé

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique sont à adresser à : Madame la directrice

Parc national de la Guadeloupe

Montéran 97120 Saint Claude

(sujet : STAGE MANGOUSTE)

Chef du Pôle terrestre : **M. Widgy SAHA** : widgy.saha@guadeloupe-parcnational.fr

avec une copie à : agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Pour tout renseignement complémentaire : widgy.saha@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **20 décembre 2024**

Prise de poste : **1^{er} janvier 2025**